

Recherche et développement Êtes-vous admissibles aux crédits d'impôt?

Saviez-vous que...

Le programme de crédit d'impôt pour la Recherche Scientifique et le Développement expérimental (RS&DE) est un programme des gouvernements fédéral et provincial qui vise à réduire le risque financier associé aux activités de développement expérimental.

Pour être admissible à ce programme, les travaux doivent être réalisés dans l'intérêt du progrès technologique. La présence d'une incertitude technologique est le point de départ d'un projet de RS&DE.

En 2012, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a émis une nouvelle politique portant sur l'admissibilité technique des travaux de RS&DE. Bien qu'en soi la loi et les principaux critères d'admissibilité n'ont pas changé, **la méthodologie pour déterminer si les travaux correspondent à la définition de RS&DE a été précisée**. Cette méthodologie est composée de deux étapes :

- **La première étape : Déterminer s'il y a de la RS&DE**

Pour déterminer si un projet, ou une partie de projet de développement est admissible, on doit répondre oui aux cinq questions suivantes :

1. **Existait-il une incertitude scientifique ou technologique qui ne pouvait pas être éliminée par la pratique courante?**

Pour répondre oui à cette question, il faut identifier les limites et les déficiences de l'état actuel de la technologie en cause et démontrer en quoi la pratique courante ne peut permettre de résoudre le problème qui a été soulevé.

2. **Est-ce que des hypothèses visant expressément à réduire ou à éliminer cette incertitude ont été formulées?**

On doit pouvoir préciser les hypothèses (idées) qui ont été formulées pour tenter de résoudre cette incertitude.

3. Est-ce que l'approche globale adoptée était conforme à une investigation ou une recherche systématique, incluant la formulation, la vérification des hypothèses par voie d'expérimentation ou d'analyse?

Ici, il faut décrire la démarche qui a été planifiée, soit la formulation d'une hypothèse, la planification et la vérification des hypothèses par des analyses ou des expérimentations, et finalement la formulation des conclusions.

4. Est-ce que l'approche globale adoptée visait à réaliser un avancement scientifique ou technologique?

Il faut démontrer le progrès technologique ou l'avancement qui a été réalisé. Même en cas d'échec, le rejet d'une hypothèse représente tout de même un avancement, car on élimine une solution potentielle.

5. Est-ce qu'un registre des hypothèses vérifiées et des résultats a été conservé au cours des travaux?

La présence d'une documentation réalisée en cours de projet et démontrant clairement les activités de RS&DE et les dépenses engagées est requise.

▪ **La deuxième étape consiste à déterminer l'étendue des travaux admissibles**

À cette étape, il faut faire le départage entre les travaux et les dépenses qui sont relatives aux activités de RS&DE et celles qui ne sont pas liées au progrès technologique du projet.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un des fiscalistes chez Mallette qui vous en apprendra davantage sur le sujet, dans la section « [Nous joindre](#) » de l'un de nos 28 bureaux!